



REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE SAINT MARTIN D'ABLOIS

51530 SAINT MARTIN D'ABLOIS  
Téléphone : 03.26.59.95.00 Télécopie : 03.26.51.95.53  
e-mail : [mairiestmartindablois@wanadoo.fr](mailto:mairiestmartindablois@wanadoo.fr)  
site internet : [www.saintmartindablois.fr](http://www.saintmartindablois.fr)

## CONSEIL MUNICIPAL

du 15 mai 2019

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 15 mai, à 19 heures 30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie de Saint Martin d'Ablois sous la présidence de Monsieur Jackie BARROIS.

### Ordre du jour :

- Recrutement emplois saisonniers.
- Création d'une aire de covoiturage.
- Transfert de la compétence GAZ au SIEM.
- Transferts de crédits.
- Droits de place : fête patronale.
- Travaux de sécurité routière.
- Tirage au sort des jurés en vue de la constitution du jury d'assises.
- Elections Européennes du 26 Mai 2019 : constitution du bureau de vote.

### Etaient présents pendant toute la durée de la séance :

Mr Jackie BARROIS, Mmes Marie-Line CHARPENTIER, Laurence CORNU, Mr Yves DELIGNY,

Mrs Eric BOONEN, Johnny BREUL, Benoît DUPONT, Hervé GUEDRAT, Olivier HUOT, Mmes Catherine FONTANESI, Nicole LAUDET, Agnès MELIN.

Absente excusée : Mme Ingrid BOURLON.

Mr Benoît DUPONT a été élu secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé sans aucune remarque.

Date de la convocation : 10 mai 2019.

### **N° 1- Recrutement d'emplois saisonniers.**

Compte tenu des congés légaux d'été du personnel de voirie, le Maire propose le recrutement d'étudiants (es) pendant la période de vacances de plusieurs agents.

Les crédits afférents auxdits recrutements sont inscrits au budget primitif 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal émet un avis favorable à cette proposition.

## **N° 2 – Création d'une aire de covoiturage.**

Le Maire informe le Conseil municipal que l'Etat soutien des initiatives qui favorisent les mobilités alternatives à la voiture individuelle. Dans le cadre de l'appel à projet TEPCV (Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte), le Parc naturel régional de la Montagne de Reims et le Pays d'Eprenay se sont associés pour proposer un certain nombre d'actions dont la mise en place d'un schéma territorial des aires de covoiturage, via l'action n°35 (portée par le Parc naturel régional de la Montagne de Reims). Cette opération est cofinancée par l'Etat (80%) et le Parc naturel régional de la Montagne de Reims (20%). Cette démarche vise à développer la pratique du covoiturage à travers la constitution d'un réseau de covoiturage favorisant le regroupement de personnes désirant partager leur véhicule pour effectuer un trajet en commun.

*TEPCV- action n°35- signalétique parking covoiturage : l'objectif est de fournir et d'installer de la signalétique routière (aire de covoiturage) pour 40 parkings existants sur le territoire.*

L'initiative du Parc naturel régional de la Montagne de Reims ne consiste pas à organiser le covoiturage mais à mettre à la disposition des collectivités potentielles les mobiliers et outils permettant de faciliter cette pratique (signalétiques réglementaires et support de communication).

Le Maire fait savoir qu'il projette la création d'une aire de covoiturage sur le parking existant Route de Port à Binson près du terrain de football. Le nombre d'emplacements de stationnement prévus pour l'aire de covoiturage sera de 5 places.

Les travaux seront réalisés par l'entreprise Signaux Girod, mandatés pour cette opération, en lien direct avec les municipalités et le CIP de la Marne.

Il est expressément demandé à chacune des communes bénéficiaires de faire état dans leurs documents de communication (ex : journal communal), du concours au financement de l'action du Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer et du programme Territoire à énergie positive pour la croissance verte.

Il est également demandé de fournir au Parc naturel régional de la Montagne de Reims un exemplaire du document de communication concerné.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

Valide le projet de création d'une aire de covoiturage,

Autorise l'entreprise Signaux Girod à réaliser les travaux de pose de signalétique,

Autorise le Parc naturel régional de la Montagne de Reims à communiquer et à informer les usagers du territoire de ce nouvel emplacement,

S'engage à publier dans ses documents de communication sur l'action covoiturage en citant le cofinancement du Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer et du programme Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte et à fournir un exemplaire du document au Parc naturel régional de la Montagne de Reims.

## **N° 3 – Demande du transfert de la compétence GAZ au SIEM.**

Le Maire informe les membres de l'assemblée que la commune a la possibilité de transférer sa compétence d'autorité organisatrice de la distribution de gaz au Syndicat Intercommunal d'Energies de la Marne (SIEM).

En contrepartie de cette délégation, le SIEM perçoit en lieu et place de la commune, la redevance de fonctionnement (1.059,90 € en 2018).

Actuellement, une réflexion est engagée par le SIEM pour reverser cette redevance aux communes moins les frais engendrés par le SIEM pour mener à bien cette compétence, c'est-à-dire entre 15 et 30% de ce montant, mais aucune délibération n'a encore été prise dans ce sens.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide de ne pas transférer la compétence d'autorité organisatrice de la distribution de Gaz au SIEM.

#### **N° 4 – Transferts de crédits.**

-Transfert de 960 € du compte 2117 – 454 au compte 2031-454 (études préalables à la réalisation de travaux forestiers)

-Transfert de 58 467 € du compte 2115 -88 au compte 2031 – 88 (études préalables aux travaux d'aménagement du centre village)

et

-Transfert de 900 € du compte 615231 au compte 21534-453 (extension EP chemin des lambourgs SIEM)

+ 023 dépenses : 900 €

+ 021 recettes : 900 €

#### **N° 5 – Droits de place : Fête patronale 2019.**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, fixe comme ci-après, les droits de place qui seront demandés aux forains (emplacement et frais d'électricité), lors de la fête patronale de juillet 2019 :

Auto-tamponneuses : 210 €

Autres installations (sauf la confiserie) : 35 €

Confiserie : 15 €

#### **N° 6 - Travaux de réfection du court de tennis n°2.**

Le Maire présente une demande de travaux relatifs à la réfection du court de tennis n° 2.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient le devis établi par l'entreprise MAESTRO, soit un montant de 9.902.40 € TTC et arrête le plan de financement suivant :

Dépenses : 9.902.40 €

Recettes : Part communale : 4.902,40 €

Participation du Tennis Club Ablutien : 5.000 €

D'où un transfert de crédit de 9.902.40 €

Du compte 615231 (-9 903 €) au compte 2135-op : (+9 903 €)

+ 023 dépenses : + 9 903 €

- 023 recettes : - 9 903 €

La séance a été levée à 21 H 50.